

SFR

JUSQU'À 100 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

SFR vous rembourse les frais de résiliation et les éventuels mois d'abonnement restant à échoir facturés par votre ancien opérateur pour toute nouvelle souscription à une offre SFR Fibre Box 8

Offre de remboursement valable pour toute nouvelle souscription à une offre Box 8 du 25/01/2023 au 05/03/2023 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes **nouveau client SFR** à La Réunion et avez souscrit à une offre **SFR FIBRE 8** ou **SFR FIBRE SMART 8** ou **SFR FIBRE PREMIUM 8** entre le **25/01/2023 et le 05/03/2023** **ET** vous avez résilié une offre internet auprès d'un autre opérateur à La Réunion que SFR il y a moins de 3 mois.
- Vous êtes **nouveau client Fibre chez SFR** et résidez dans une des communes suivantes : **Cilaos** (97424), **Salazie** (97433), **Saint-Anne** (97437), **Saint-Benoît** (97470)

Modalités de remboursement

Remboursement différé des frais de résiliation et des éventuels mois d'abonnement restants à échoir dans la limite de 100€ TTC sous forme d'avoir à partir de votre 2^{ème} ou 3^{ème} facture et selon les conditions suivantes :

- **Frais de résiliation** (yc. mois d'abonnement restants à échoir) **de votre ancien opérateur entre 15€ et 74,99€ = remboursement de 50€ par SFR**
- **Frais de résiliation** (yc. mois d'abonnement restants à échoir) **de votre ancien opérateur à partir de 75€ = remboursement de 100€ par SFR**

Le remboursement interviendra après validation de votre demande complète par SFR sauf dans les cas suivants :

- Défaut de paiement ou incident de paiement sur la première facture d'abonnement
- Rejet du prélèvement bancaire automatique
- Situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement

Comment profiter de cette offre ?

A compter de la date de souscription à l'une des offres fibre précisées ci-dessus, vous avez un délai de 30 jours calendaires pour :

- **Compléter le présent formulaire**
- **Joindre les pièces justificatives avec votre demande de remboursement :**
 - Une copie de la dernière facture fixe de votre précédent fournisseur d'accès internet, attestant des frais de résiliation et datant de moins de 3 mois à compter de votre date de souscription chez SFR
 - Une copie de votre carte d'identité en cours de validité
 - Une copie de votre contrat SFR
- **Et envoyer ces différents éléments à BoxdeSFR@srr.fr**

Veillez remplir les informations demandées ci-dessous

Votre numéro de téléphone fixe :

Civilité :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Votre adresse de messagerie :

Ces données sont collectées par la SRR pour vous informer sur l'offre de remboursement promotionnelle de SFR. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, d'information sur l'utilisation de vos données, de rectification, d'opposition et d'un droit à l'oubli sur les données vous concernant, en contactant: SRR, Service Client, DPO-Délégué à la Protection des Données 21, rue Pierre Aubert CS 62001 97743 Saint Denis Cedex 9 ou par mail: donneespersonnelles@srr.fr (avec une copie de votre pièce d'identité).

Société Réunionnaise du Radiotéléphone - 21, rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 Saint-Denis CEDEX 9

Tel : 0262 48 19 70 - Fax : 0262 48 19 71 - <http://www.sfr.re>

Société en commandite simple au capital de 3 375 165 euros Immatriculée sous le numéro B 393 551 007. SIRET 393 551 007 00031 - Code APE 6120 Z